

Service de base			7.2	Colis ordinaires	
1	Limite de poids maximale		7.2.1	La signature du destinataire ou d'un mandataire de celui-ci	Oui
1.1	Colis de surface (kg)	30	7.2.2	La signature d'un mandataire de fait	Oui
1.2	Colis-avion (kg)	30	7.3	Colis avec valeur déclarée	
2	Dimensions maximales admises		7.3.1	La signature du destinataire ou d'un mandataire de celui-ci	Oui
2.1	Colis de surface		7.3.2	La signature d'un mandataire de fait	Oui
2.1.1	2m x 2m x 2m (ou 3m somme de la longueur et du plus grand pourtour)	Oui	Service des colis avec valeur déclarée		
2.1.2	1.5m x 1.5m x 1.5m (ou 3m somme de la longueur et du plus grand pourtour)	Non	8	Acceptation de colis de surface avec valeur déclarée	Non
2.1.3	1.05m x 1.05m x 1.05m (ou 2m somme de la longueur et du plus grand pourtour)	Non	9	Acceptation de colis-avion avec valeur déclarée	Oui
2.2	Colis-avion		9.1	Montant maximal de la déclaration de valeur pour les colis-avion (DTS)	678,42
2.2.1	2m x 2m x 2m (ou 3m somme de la longueur et du plus grand pourtour)	Non	9.2	Montant maximal de la déclaration de valeur limitant la non-application des dispositions du Règlement	30
2.2.2	1.5m x 1.5m x 1.5m (ou 3m somme de la longueur et du plus grand pourtour)	Oui	10	Mentions utilisées pour la désignation des colis avec valeur déclarée	
2.2.3	1.05m x 1.05m x 1.05m (ou 2m somme de la longueur et du plus grand pourtour)	Non	10.1	Etiquette rose CP 74	Oui
Services supplémentaires			10.2	Etiquette CP 73 et étiquette rose portant la mention « Valeur déclarée »	Non
3	Acceptation de colis encombrants	Non	Service des colis contre remboursement		
Eléments du service des colis			11.1	Acceptation des colis contre remboursement	
5	Echange d'informations par voie électronique		11.1.1	A l'expédition	
5.1.1	Utilisation d'un système de suivi et de localisation	Non	11.1.2	A la réception	Oui
6	Distribution à domicile		11.2	Montant du coût du service facturé à l'expéditeur en DTS en plus des taxes d'affranchissement	
6.1	Première tentative de distribution effectuée à l'adresse physique du destinataire	Non	11.2.1	pour les colis ordinaires	DTS
6.2	En cas d'échec, un avis de passage est laissé au destinataire		11.2.2	pour les colis à valeur déclarée	DTS
6.3	Destinataire peut payer les taxes ou droits dus et prendre physiquement livraison de l'envoi	Non	11.3	Coût supplémentaire aux destinataires pour la distribution de colis contre remboursement	
6.4	Il y a des restrictions gouvernementales ou légales vous limitent dans la prestation du service de livraison à domicile.		11.3.1	Fixe	DTS
6.5	Nature de cette restriction gouvernementale ou légale.		11.3.2	Tranche de valeur ou valeur du colis (explication du calcul des frais de service):	
7	Signature attestant l'acceptation du colis		11.4	Mode de paiement accepté à destination pour le coût du service facturé aux destinataires	
7.1	Lors de la distribution ou de la remise d'un colis		Espèces : Non Carte de crédit : Non Chèque : Non Par téléphone mobile : Non Autres :		
7.1.1	la signature de la personne prenant livraison de l'envoi, est obtenue	Oui	11.5	Mode de paiement accepté à destination pour la valeur du colis contre remboursement	
7.1.2	données d'une carte d'identité enregistrés	Oui			
7.1.3	autre forme d'accusés de réception	Non			

Espèces : Non Mandat de poste : Non Carte de crédit : Non Chèque : Non Par téléphone mobile : Non Autres :					
11.6	Montant maximal accepté pour un colis contre remboursement entrant	DTS			
Service de distribution express					
12	Service facultatif de distribution express fournis	Oui			
12.1	Si oui, les colis sont-ils livrés par porteur spécial	Oui			
12.3	Taxe lors de la remise du colis au destinataire	Oui			
12.4	Montant perçu par colis, en DTS	3.73			
Colis avec avis de réception					
13	Acceptation des avis de réception pour				
13.1	Colis ordinaire	Oui			
13.2	Colis avec valeur déclarée	Oui			
Colis francs de taxes et de droits					
14	Acceptation des colis	Non			
Colis fragiles					
15	Acceptation de colis fragile	Non			
Service de groupage « Consignments »					
16	Assurance de groupage «Consignment» sur la base d'accords bilatéraux	Non			
Service de logistique intégrée					
17	Assurance d'un service de logistique intégrée sur la base d'accords bilatéraux	Non			
Adresses concernant les accords bilatéraux					
18	Coordonnées de la personne chargée des questions concernant les accords bilatéraux				
Nom:	M. DJASRA BEMADJITA				
Titre ou Fonction:	DIRECTEUR DE PRODUCTION				
Adresse:	STPE BP 1133 NDJAMENA-TCHAD				
Tél:	1: (+235)95010887 2: (+235)62217808				
Fax:	(+235)22521012				
E-mail	dj-abe@hotmail.fr				
Matières radioactives et matières infectieuses admissibles					
19	Matières radioactives admissibles pour				
19.1	Colis-avion		Arrivants Non		
			Partants Non		
19.2	Colis avec valeur déclarée		Arrivants Non		
			Partants Non		
20	Envois contenant des matières infectieuses admissibles pour				
20.1	Colis-avion		Arrivants Non		
			Outbound parcels Non		
20.2	Colis avec valeur déclarée		Arrivants Non		
			Partants Non		
Taxes supplémentaires – Douane					
21	Colis non passibles de droits de douane				
21.1	Seuil au-dessous duquel les colis sont exempts de droits de douane et autres taxes		Oui		
21.2	Montant correspondant à ce seuil				
	Monnaie locale				
	USD				
	Commentaires:				
22	Colis passibles de droits de douane				
22.1	Perception d'une taxe de dédouanement sur les colis soumis à un dédouanement ou à une inspection douanière à l'importation		Oui		
22.2	Montant du droit considéré				
	Monnaie locale		2981.25		FCFA
	USD				
	Commentaires:				
23	Perception d'une taxe de dédouanement pour tous les envois déclarés en douane		Oui		
23.1	Le montant des frais perçus				
	Monnaie locale		2981.25		FCFA
	USD				
	Commentaires:				
24	Frais administratifs sur les colis soumis à un dédouanement ou à une inspection douanière		Non		

Commentaires:			Procédures de distribution applicables aux colis passibles de droits de douane et de taxes		
Taxes spéciales – Magasinage			31	Procédure pour la distribution des colis passibles de droits de douane	
25	Taxe de magasinage sur les colis conservés au-delà des délais prescrits ou en cas de renvoi à l'expéditeur ou de réexpédition	Oui	31.1	Prise en charge du colis au bureau de douane	Non
25.1	Montant de la taxe par jour et par colis		31.2	Livraison du colis à l'adresse du destinataire et perception des droits de douane et des taxes au moment de la livraison	Non
	Monnaie locale	150 FCFA	31.3	Livraison du colis à l'adresse du destinataire après paiement des droits de douane et des taxes	Oui
	DTS		31.4	Remise du colis au guichet du bureau de poste contre paiement immédiat des droits de douane et des taxes	Oui
25.2	Quand la taxe n'est pas journalière, la période considérée est	jour à cc du 6eme jour.	31.5	Autre	
Taxes de livraison spéciales			Period of retention		
26	Taxe au moment la livraison des colis	Oui	32	Délai de garde applicable aux colis	
26.1	Montant de la taxe		32.1	Délai normal	15 Day(s)
	Monnaie locale	2981.25	32.2	Délai exceptionnel	30 Day(s)
	DTS		33	Délai de garde des colis postaux dont l'arrivée ne peut être notifiée au destinataire ou adressés poste restante	
Taxes spéciales – Poste restante			33.1	Délai normal	30 Day(s)
27	Service de poste restante assuré	Oui	33.2	Délai exceptionnel	60 Day(s)
27.1	Montant de la taxe par colis		Colis retenus d'office		
	Monnaie locale	150 FCFA	34	Une liste des adresses électroniques des personnes de contact pour les formules de comptes et les bulletins de vérification est temporairement tenue à jour et publiée en dehors des recueils. Veuillez vous référer à la circulaire n° 75/2020 du Bureau international de l'UPU. La personne de contact au Bureau international de l'UPU pour la mise à jour de cette liste est : jean-marc.coeffic@upu.int.	
	DTS		Nom du bureau:	SERVICE DES COMPTES INTERNATIONAUX	
27.2	Quand la taxe n'est pas par colis, mode de calcul utilisé		Nom:	M. NARGAYE NABANE HOMY KINDER	
Dispositions spéciales – Traitement des envois acceptés à tort			Fonction:	CHEF DE SERVICE DES COMPTES INTERNATIONAUX	
28	Renvoi des colis aux expéditeurs	Non	Adresse:	BO 1133 STPE N'DJAMENA TCHAD	
28.1	Dans la négative, livraison aux destinataires des colis acceptés à tort	Non	Tél:	1: (+235)22521106 2: (+235)66268259	
28.2	Décision au cas par cas du mode de traitement	Oui	Fax:	(+235)22521012	
Zones de distribution			E-Mail:	nargaye72@gmail.com	
29	Facteurs distribuent les colis		Demandes de retrait de colis, de modification ou de correction d'adresse		
29.1	à tous les destinataires	Non			
29.2	uniquement dans certaines zones	Oui			
	Commentaires:				
Collection					
30	Retrait des colis aux bureaux de poste concernés				
30.1	toutes les adresses	Oui			
30.2	dans des zones spécifiques uniquement	Non			
	Commentaires:				

35	Acceptation de demandes de retrait de colis, de modification ou de correction d'adresse	Oui	Nom du bureau:	SERVICE DES RECLAMATIONS																																										
35.1	Bureau central (dans le pays de destination) auquel les demandes doivent être adressées		Nom:	M. NARGAYE NABANE HOMY KINDER																																										
			Fonction:	CHEF DE SERVICE DES COMPTES INTERNATIONAUX																																										
			Adresse:	BO 1133 STPE N'DJAMENA TCHAD																																										
Nom du bureau:	NDJAMENA RECETTE PRICIPALE		Tél:	1: (+235)22521106 2: (+235)66268259																																										
Nom:	M. Mme PAZIMI NEE SODJE FERBOBE		Fax:	(+235)22521012																																										
Fonction:	RECEVEUR PRINCIPALE		E-Mail:	nargaye72@gmail.com																																										
Adresse:	BP 1133 STPE N'DJAMENA TCHAD																																													
Tél:	1: (+235)99501197 2: (+235)66224644																																													
Fax:	(+235)22521012																																													
E-Mail:	fsodje@gmail.com																																													
Dispositions spéciales – Force majeure			Heures d'ouverture du service des réclamations ainsi que les jours de fermeture hebdomadaire de ce service																																											
36	Acceptation des dispositions en matière de responsabilité en cas de force majeure	Non	Heures d'ouverture (Local)																																											
36.1	Acceptation des dispositions en matière de responsabilité pour les colis avec valeur déclarée à bord de navires et d'aéronefs	Non	Jour	Heures d'ouverture 1																																										
36.2	Acceptation des réserves du destinataire ou de l'expéditeur au moment de la livraison	Oui		Heures d'ouverture 2																																										
Special provisions - Customs declarations			<table border="1"> <tr> <td>Lundi</td> <td>07:00-15:30</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Mardi</td> <td>07:00-15:30</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Mercredi</td> <td>07:00-15:30</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Jeudi</td> <td>07:00-15:30</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Vendredi</td> <td>07:00-12:00</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Samedi</td> <td>08:00-11:00</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Dimanche</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> </table>		Lundi	07:00-15:30	-	Mardi	07:00-15:30	-	Mercredi	07:00-15:30	-	Jeudi	07:00-15:30	-	Vendredi	07:00-12:00	-	Samedi	08:00-11:00	-	Dimanche	-	-																					
Lundi	07:00-15:30	-																																												
Mardi	07:00-15:30	-																																												
Mercredi	07:00-15:30	-																																												
Jeudi	07:00-15:30	-																																												
Vendredi	07:00-12:00	-																																												
Samedi	08:00-11:00	-																																												
Dimanche	-	-																																												
37	Nombre de déclarations en douane CN 23 requis pour les colis arrivants	4	Langues Français																																											
37.1	Nombre de déclarations en douane CN 23 requis pour les colis en transit	4	Jours fériés nationaux																																											
37.2	Langues dans lesquelles les déclarations en douane CN 23 peuvent être établies		41.1 Jours fériés nationaux																																											
	Français		Jours fériés nationaux en 2023																																											
Dispositions spéciales – Mode de transmission des documents d'accompagnement			<table border="1"> <thead> <tr> <th>Mois</th> <th>Date(s)</th> <th>Jours fériés nationaux – Description</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Janvier</td> <td>1</td> <td>Jour de l'An</td> </tr> <tr> <td>Janvier</td> <td>2</td> <td>Jour de l'an</td> </tr> <tr> <td>Mars</td> <td>8</td> <td>Journée de la Femme</td> </tr> <tr> <td>Avril</td> <td>10</td> <td>Lundi de Pâque</td> </tr> <tr> <td>Avril</td> <td>22</td> <td>Aïd El-Fitir</td> </tr> <tr> <td>Mai</td> <td>1</td> <td>Fête de Travail</td> </tr> <tr> <td>Juin</td> <td>29</td> <td>Aïd El-Kébir</td> </tr> <tr> <td>Août</td> <td>11</td> <td>Fête de l'Indépendance</td> </tr> <tr> <td>Septembre</td> <td>26</td> <td>Aïda Maouloud EL Nebi</td> </tr> <tr> <td>Novembre</td> <td>1</td> <td>Toussaint</td> </tr> <tr> <td>Novembre</td> <td>28</td> <td>Proclamation de la République</td> </tr> <tr> <td>Décembre</td> <td>1</td> <td>Journée de la Liberté et de Démocratie</td> </tr> <tr> <td>Décembre</td> <td>25</td> <td>Noël</td> </tr> </tbody> </table>		Mois	Date(s)	Jours fériés nationaux – Description	Janvier	1	Jour de l'An	Janvier	2	Jour de l'an	Mars	8	Journée de la Femme	Avril	10	Lundi de Pâque	Avril	22	Aïd El-Fitir	Mai	1	Fête de Travail	Juin	29	Aïd El-Kébir	Août	11	Fête de l'Indépendance	Septembre	26	Aïda Maouloud EL Nebi	Novembre	1	Toussaint	Novembre	28	Proclamation de la République	Décembre	1	Journée de la Liberté et de Démocratie	Décembre	25	Noël
Mois	Date(s)	Jours fériés nationaux – Description																																												
Janvier	1	Jour de l'An																																												
Janvier	2	Jour de l'an																																												
Mars	8	Journée de la Femme																																												
Avril	10	Lundi de Pâque																																												
Avril	22	Aïd El-Fitir																																												
Mai	1	Fête de Travail																																												
Juin	29	Aïd El-Kébir																																												
Août	11	Fête de l'Indépendance																																												
Septembre	26	Aïda Maouloud EL Nebi																																												
Novembre	1	Toussaint																																												
Novembre	28	Proclamation de la République																																												
Décembre	1	Journée de la Liberté et de Démocratie																																												
Décembre	25	Noël																																												
38	Documents fixés aux colis correspondants	Non	Jours fériés nationaux en 2024																																											
38.1	Les documents annexés à la feuille de route	Oui																																												
Service à la clientèle																																														
39	Système de suivi en ligne fournis	Non																																												
Service aux opérateurs désignés																																														
40.	Système de réclamations par Internet pour les colis	Oui																																												
40.1	Coordonnées du bureau chargé du traitement des réclamations concernant les colis postaux																																													

Mois	Date(s)	Jours fériés nationaux – Description
Janvier	1	Jour de l'an
Mars	8	Journée de la Femme
Avril	1	Lundi de Pâque
Avril	8	Aïd El-Fitir
Mai	1	Fête de Travail
Juin	16	Aïd El-Kébir
Juin	17	Aïd El-Kébir
Août	11	Fête de l'Indépendance
Août	12	Fête de l'Indépendance
Septembre	16	Aïda Maouloud EL Nebi
Novembre	1	Toussaint
Novembre	28	Proclamation de la République
Décembre	1	Journée de la Liberté et de Démocratie
Décembre	2	Journée de la Liberté et de Démocratie
Décembre	25	Noël

Jours fériés régionaux/locaux**41.2 Jours fériés régionaux/locaux**

Jours fériés régionaux/locaux en

Mois	Date(s)	Jours fériés régionaux/locaux – Localités et description
------	---------	--

Annulation des droits**42 Annulation des droits quand ils concernent**

42.1	Renvoi du colis à l'expéditeur	Oui
42.2	Réexpédition du colis vers une tierce partie	Oui
42.3	Abandon du colis par l'expéditeur	Oui
42.4	Perte ou destruction du colis	Oui
42.5	Spoliation ou avarie du colis	Oui

Réexpédition à l'intérieur du pays de destination

43.1	Réexpédition effectuée en l'absence de demande de la part de l'expéditeur ou du destinataire	Non
43.2	Perception de frais en cas de réexpédition	Oui
43.3	Montant des frais de réexpédition (DTS)	
	Commentaires:	
	per kg.	

Dispositions diverses – Exploitation du service des colis

44.1	Service des colis exploité par votre opérateur postal désigné	Oui
44.2	Service des colis exploité par une ou plusieurs entreprises de transport	Non
44.3	Prestation du service des colis sur l'ensemble du territoire national	Oui

Codes postaux	Localités

Bureau(x) d'échange chargé(s) du traitement des colis**45 Coordonnées des bureaux d'échange chargés du traitement des colis postaux**

Nom du bureau: N'DJAMENA CTD
 Code CTCL: TDNDJB
 Nom: M. DJAMALADINE MOUSTAPHA
 Fonction: CHEF DE CENTRE DE TRI ET DE DISTRIBUTION
 Adresse: BP 1133
 STPE N'DJAMENA
 TCHAD
 Tél: 1: (+235)22521142
 2: (+235)66636469
 Fax: (+235)22521012
 E-Mail: mo.djamaladine@gmail.com

Heures d'ouverture du service et le ou les jours d'ouverture du bureau d'échange pendant la semaine

Heures d'ouverture (Local)

Jour	Heures d'ouverture 1	Heures d'ouverture 2
Lundi	07:00-14:30	-
Mardi	07:00-14:30	-
Mercredi	07:00-14:30	-
Jeudi	07:00-14:30	-
Vendredi	07:00-12:00	-
Samedi	08:30-11:30	-
Dimanche	-	-

Observations/commentaires:

Normes de distribution**46-47 Voir les annexes.****Code à barres****48 Modèle de code à barres apposé sur la totalité des colis postaux internationaux sortants.**



CP 00009075 TD

Normes de distribution - Colis-avion

Nom du BE N'DJAMENA CTD

Code CTCL TDNDJB

Téléphone (+235)22521142

Télécopie (+235)22521012

Horaires de fonctionnement du lundi au Jeudi, de 07h 00 a 14h 00 ; vendredi, de 07 h 00 à 12 h 00; le samedi, de 08 h 00 à 11 h 00; fermé le dimanche

De l'aéroport de destination au destinataire

Arrivée à l'aéroport		Jours de distribution par zone					
Jour	Heures	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6
Lun	00:00 - 09:30	Lun	Mar	Mer	Jeu	---	---
Lun	09:31 - 23:59	Mar	Mer	Jeu	Ven	---	---
Mar	09:00 - 09:30	Mar	Mer	Jeu	Ven	---	---
Mar	09:31 - 23:59	Mer	Jeu	Ven	Lun	---	---
Mer	00:00 - 09:30	Mer	Jeu	Ven	Lun	---	---
Mer	09:31 - 23:59	Jeu	Ven	Lun	Mar	---	---
Jeu	00:00 - 09:30	Jeu	Ven	Lun	Mar	---	---
Jeu	09:31 - 23:59	Ven	Lun	Mar	Mer	---	---
Ven	00:00 - 09:30	Ven	Lun	Mar	Mer	---	---
Ven	09:31 - 23:59	Lun	Mar	Mer	Jeu	---	---
Sam	00:00 - 23:59	Lun	Mar	Mer	Jeu	---	---
Dim	00:00 - 23:59	Lun	Mar	Mer	Jeu	---	---

Définition des zones

Zone 1:

Codes postaux	Villes
	N'DJAMENA SEM, N'DJAMENA CTD, N'DJAMENA AEROPORT, N'DJAMENA COLIS POSTAUX, N'DJAMENA LECLERCL, N'DJAMENA MOURSAL, N'DJAMENA RP

Zone 2:

Codes postaux	Villes

	BONGOR, DOBA, KELO, KOUMRA, MOUNDOU, SARH
--	---

Zone 3:

Codes postaux	Villes
	BENOYE, FIANGA, GORE, GOUNOUGAYA, KYABE, LAI, LERE, MARO, MASSAKORY, MBAIBOKOUM, MOÏSSALA, PALA

Zone 4:

Codes postaux	Villes
	ABECHE, ABOUDEIA, ADRE, AM-TIMAN, ATI, BILTINE, BITKINE, BOKORO, BOL, FADA, FAYA LARGEAU, IRIBA, MAO, MELFI, MONGO, MOUSSORO, OUM-HADJER

Zone 5:

Codes postaux	Villes

Zone 6:

Codes postaux	Villes

Arrivée au bureau d'échange:

Temps de dédouanement:

Envois passibles de droits de douane:	24 heures
Envois non passibles de droits de douane:	10 minutes

Observations:

Normes de distribution - Colis de surface

Nom du BE N'DJAMENA CTD

Code CTCL TDNDJB

Téléphone (+235)22521142

Télécopie (+235)22521012

Horaires de fonctionnement du lundi au Jeudi, de 07h 00 à 14h 00 ; vendredi, de 07 h 00 à 12 h 00; le samedi, de 08 h 00 à 11 h 00; fermé le dimanche

De l'aéroport/port/BE de destination au destinataire

Arrivée à l'aéroport		Jours de distribution par zone					
Jour	Heures	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6
Lun	00:00 - 09:30	Lun	Mar	Mer	Jeu	---	---
Lun	09:31 - 23:59	Mar	Mer	Jeu	Ven	---	---
Mar	00:00 - 09:30	Mar	Mer	Jeu	Ven	---	---
Mar	09:31 - 23:59	Mer	Jeu	Ven	Lun	---	---
Mer	00:00 - 09:30	Mer	Jeu	Ven	Lun	---	---
Mer	09:31 - 23:59	Jeu	Ven	Lun	Mar	---	---
Jeu	00:00 - 09:30	Jeu	Ven	Lun	Mar	---	---
Jeu	09:31 - 23:59	Ven	Lun	Mar	Mer	---	---
Ven	00:00 - 09:30	Ven	Lun	Mar	Mer	---	---
Ven	09:31 - 23:59	Lun	Mar	Mer	Jeu	---	---
Sam	00:00 - 23:59	Lun	Mar	Mer	Jeu	---	---
Dim	00:00 - 23:59	Lun	Mar	Mer	Jeu	---	---

Définition des zones

Zone 1:

Codes postaux	Villes
	N'DJAMENA SEM, N'DJAMENA CTD, N'DJAMENA AEROPORT, N'DJAMENA COLIS POSTAUX, N'DJAMENA LECLERCL, N'DJAMENA MOURSAL, N'DJAMENA RP

Zone 2:

Codes postaux	Villes
	BONGOR, DOBA, KELO, KOUMRA, MOUNDOU, SARH

Date de la dernière mise à jour : 01.04.2024

Zone 3:

Codes postaux	Villes
	BENOYE, FIANGA, GORE, GOUNOUGAYA, KYABE, LAÏ, LERE, MARO, MASSAKORY, MBAIBOKOUM, MOÏSSALA, PALA

Zone 4:

Codes postaux	Villes
	ABECHE, ABOUDEIA, ADRE, AM-TIMAN, ATI, BILTINE, BITKINE, BOKORO, BOL, FADA, FAYA LARGEAU, IRIBA, MAO, MELFI, MONGO, MOUSSORO, OUM-HADJER

Zone 5:

Codes postaux	Villes

Zone 6:

Codes postaux	Villes

Arrivée au bureau d'échange:

Temps de dédouanement:

Envois passibles de droits de douane: 24 heures
Envois non passibles de droits de douane: 10 minutes

Observations:

Dernière date de validation: GdS V1 01/01/2023